

DISSOLUTION FONDS DE PERENNITE



Direction de l'information
légale et administrative

Direction de l'information
légale et administrative

26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15

www.journal-officiel.gouv.fr

Document à transmettre impérativement à la préfecture lors de votre déclaration

Référence préfecture	Entité FDP	Avis rectificatif	Département de publication	
----------------------	------------	-------------------	----------------------------	--

Texte à insérer

(A remplir lisiblement pour éviter tout retour préjudiciable au délai de publication)

- 1 – Déclaration à la préfecture (nom du département) :
 - 2 – Titre du fonds de pérennité (titre complet tel qu'il figure dans les statuts, suivi du sigle s'il existe) :
 - 3 – Siège social (précisez l'adresse complète) :
Complément géographique (ex. : bâtiment, résidence, etc.) :
Numéro, type et libellé de voie :
Boîte postale, lieu-dit :
Code postal : Ville :
 - 4 – Date de l'acte ayant entraîné la dissolution :
 - 5 – Nom et adresse du liquidateur :
 - 6 – Montant et composition de l'actif net :
 - 7 – Dénomination et siège de l'établissement attributaire de cet actif :
 - 8 – Date de déclaration :
 - 9 – Date de la dissolution :
- Cette insertion rectifie l'annonce n° parue au *Journal officiel* n° du (date de parution)

Adresse de gestion

(38 caractères maximum par ligne)

Titre court ou sigle du fonds de pérennité :

Nom de la personne habilitée à représenter le fonds de pérennité :

Adresse personnelle :

Bâtiment, escalier, étage, résidence :

Numéro, type et libellé de voie :

Boîte postale, lieu-dit :

Code postal :

Ville :

Signature du déclarant, précédée de :
« Lu et approuvé, bon pour insertion »